

## PROJET ÉOLIEN DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

---

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU  
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

PAR  
MADAME MARIE-LILI LENOIR

Messieurs les commissaires,

C'est dans un geste de solidarité envers un groupe de personnes qui nous a soutenus lors de notre croisade contre le projet éolien de Saint-Valentin en 2011, qu'à mon tour je les aide en soumettant ce mémoire.

Voici quelques lignes exprimant ma profonde inquiétude relative à l'implantation d'éoliennes à Saint-Cyprien-de-Napierville à proximité de mon petit coin de paradis.

C'est ici dans un petit chalet à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix que j'ai passé mes premiers étés. Tous les étés, malgré la distance qui nous séparait de la maison, la famille revenait passer deux mois au chalet sur la rive ouest du Richelieu.

J'y ai trouvé l'amour et m'y suis installée, à mon tour. C'est à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, en campagne, entourée de vastes champs où la vue est imprenable, qu'à mon tour j'ai élevé mes enfants. La nature, cet ensemble d'êtres et de choses est particulièrement riche ici. La rivière Richelieu, les champs fertiles et majestueux où chaque soir le soleil m'offre un magnifique spectacle, les oiseaux migrateurs qui saison après saison nous visitent, car nous sommes dans un couloir migratoire où oies et bernaches par plusieurs dizaines de milliers nous visitent au printemps et à l'automne. C'est dans ce décor que j'ai choisi de vivre.

La construction d'éoliennes hypothéquera à jamais le paysage de ma campagne. Et ma santé sera-t-elle menacée par le « syndrome de l'éolienne »? Des médecins québécois au nombre de 40 demandent au gouvernement de cesser tout projet d'éoliennes industrielles<sup>1</sup> et ce, jusqu'à ce que de nouvelles études soient effectuées. Pourquoi l'urgence?

En décembre 2009, le gouvernement a décrété une Loi sur la conservation du patrimoine naturel (L.R.Q. C. c\_61.01) établissant une réserve de biodiversité à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, la réserve Samuel-De Champlain.

Déjà en 2002, le ministre de l'Environnement reconnaissant la valeur du site avait refusé que la municipalité installe à proximité de cette réserve ses étangs aérés en raison d'une importante héronnière? Et aujourd'hui, c'est à moins de 5 kilomètres de cette réserve que Kahnawake Sustainable Energies (KSE) projette des éoliennes. N'y a-t-il pas là un non-sens?

Les milieux humides retrouvés dans la réserve de biodiversité projetée sont un habitat important pour une grande variété d'espèces d'amphibiens, d'oiseaux et de mammifères. Le territoire de l'aire protégée contient notamment des milieux désignés comme habitats fauniques tels que des habitats du rat musqué, une héronnière et des aires de concentration d'oiseaux aquatiques. Plusieurs secteurs sont particulièrement exceptionnels au plan faunique et plusieurs espèces floristiques rares ou bénéficiant d'un statut de protection sont observées à l'intérieur des limites de la réserve de biodiversité projetée. Les rives et les marais longeant la rivière Richelieu sont le domaine vital de plusieurs espèces d'oiseaux, l'implantation éventuelle d'éoliennes à moins de cinq kilomètres aura des impacts négatifs sur plusieurs espèces vitales. Pour en citer quelques-unes<sup>4</sup>, le faucon pèlerin, le petit blongios et le pygargue à tête blanche sont des espèces à protéger.

Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix est situé à l'intérieur d'un corridor pour les oiseaux migrateurs. Oies blanches et bernaches par milliers nous visitent tous les ans, quel spectacle de la nature! Est-ce que pour quelques-unes ce sera un dernier voyage vers la mort? Plusieurs études nous démontrent l'incompatibilité d'éoliennes avec les oiseaux migrateurs, il existe toujours des risques de collisions<sup>3</sup>.

La Montérégie et l'Outaouais sont les deux régions qui offrent un habitat pour la plus grande diversité d'oiseaux. La pygargue à tête blanche est un oiseau visible à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix ainsi que dans la rivière du Sud (Volume 2 de l'Étude d'impact environnemental, p. 17 cote PR3.2) Comment le promoteur peut-il prétendre qu'aucun site de nidification potentiel n'est présent dans un rayon de 20 km du domaine? Il y a des voiliers d'oiseaux, non seulement près de la rivière, mais partout

à l'intérieur des terres. À mon avis, le promoteur n'a pas fait un effort d'inventaire suffisant (15 heures pour les oiseaux aquatiques) pour prétendre qu'il y a peu d'oies et de bernaches.

Voici deux photos qui illustrent le couloir migrateur qu'est la rivière Richelieu.





Outre ma santé, la nature et l'environnement, une autre de mes préoccupations est la diminution de la valeur marchande de ma propriété. Cette maison que j'ai entretenue au fil des ans représentera mon principal actif, l'heure de la retraite sonnée. Des études ontariennes démontrent que la présence d'éoliennes à proximité de résidences a un impact négatif sur la valeur des propriétés.

C'est donc un bien triste scénario, voire même cauchemardesque, qui s'esquisse avec l'implantation d'éoliennes.

Pour le respect des citoyens et de leur milieu exceptionnel de vie - qualité de nos terres - qualité de la faune et de la flore qui nous entourent, je vous demande, messieurs les commissaires, d'intercéder en notre faveur auprès du ministre, pour le refus du projet éolien de Saint-Cyprien-de-Napierville.

- <sup>1</sup> Pétition pour la santé : Éoliennes industrielles en milieu habité  
(signée par 40 médecins, 8 février 2011)
- <sup>2</sup> Wind farms – the bird massacre continues
- <sup>3</sup> Birds and wind farms – a compilation of credible mortality reports
- <sup>4</sup> Location, Location, Location

Mémoire présenté au BAPE par :

Marie-Lili Lenoir

Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix  
(Québec) J0J 1G0